

Votations fédérales du 28 septembre 1997
Initiative populaire «Jeunesse sans drogue»
Arrête fédéral sur le financement de l'assurance-chômage

Le chômage, ça n'arrive pas qu'aux autres



Le 28 septembre, 2 X NON

- au démantèlement de l'assurance-chômage
- à une politique de la drogue plus répressive



PS

Parti Socialiste Suisse

2 X NON le 28 septembre !



Chère lectrice, cher lecteur,

Depuis 1990, notre pays est en crise. Pour une bonne part, ses causes résident en Suisse même. Seul un effort commun pourra nous en sortir. Pourtant, c'est exactement la tendance inverse qui prévaut aujourd'hui. Les porteurs d'actions se portent toujours mieux, tandis qu'on rationalise à marche forcée, sans égard pour les suppressions d'emploi et la dégradation des conditions de travail. Et la droite veut pousser son avantage en convoquant - une fois de plus - les chômeurs à la caisse. Le 28 septembre prochain, nous devons voter sur un arrêté fédéral urgent, qui veut réduire encore les prestations de l'assurance-chômage.

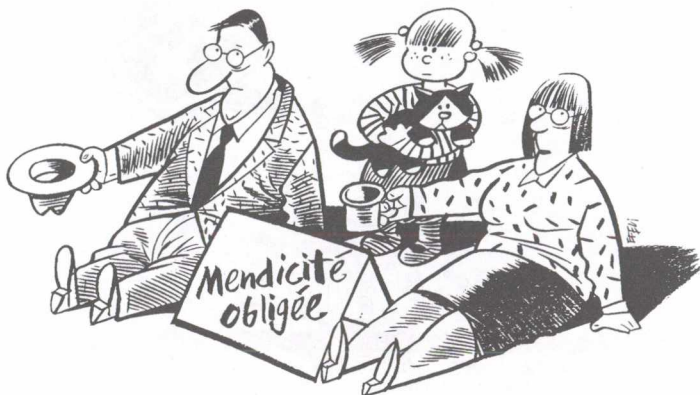
Préserver les finances publiques? Assurément! Mais pas sur le dos des plus démunis. Encore moins en transférant les charges vers les cantons et les communes, qui peinent également sous le poids de la crise. Et en aucun cas tant que nous n'avons pas épuisé le potentiel des recettes nouvelles, à prélever là où le seuil de la douleur ne sera pas atteint avant longtemps. Imposons d'abord les gains boursiers, diminuons les dépenses dans le domaine militaire, utilisons plus rationnellement les actifs de la Banque Nationale. Pensons y le 28 septembre: réduire encore les prestations de l'assurance-chômage, c'est nous appauvrir pour préserver les acquis des plus nantis. Là, nous disons sèchement non!

Le 28 septembre, l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» propose elle aussi une politique dont souffriront d'abord les plus fragiles parmi nous. En favorisant outrancieusement la répression, à l'encontre d'une politique fédérale de la drogue équilibrée et respectueuse des droits de la personne, «Jeunesse sans drogue» ouvre dans les faits la porte à un malheur accru, pour celles et ceux qui sont dépendants d'une drogue illégale. Illusoire, inefficace et même à mains égards dangereuse, la politique qu'elle préconise détruirait dix ans d'efforts tenaces, pour une meilleure prévention des dépendances et une aide adaptée à la diversité des besoins. Nous rejetons sans hésitation ce catéchisme d'une «Suisse sans drogue».

Nous voulons deux NON clairs et nets au soir du 28 septembre 1997. Cette brochure est là pour nous aider à y parvenir.

Ursula Koch, Présidente du PS suisse

Juste le minimum vital pour les chômeuses et les chômeurs ?



A la session de juin, le Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral de réduire massivement les prestations de l'assurance-chômage. La proposition émanait du conseiller aux Etats Christoffel Brändli, un démocrate du centre des Grisons. Elle vise:

- à ramener les indemnités journalières de 70 à 60% du salaire assuré. En d'autres termes: le revenu des chômeuses et des chômeurs baissera de 14%;

- à raccourcir de 6 mois la durée du droit aux indemnités journalières de chômage. En d'autres termes: des milliers de chômeuses et de chômeurs de longue durée dépendront de l'aide sociale. Christoffel Brändli n'est pas seul. Ses collègues du Conseil des Etats l'ont soutenu, par 28 voix contre 6. Au Conseil national, le radical zurichois Rolf Hegetschweiler a fait encore plus fort: si on l'écoutait, après six mois de

chômage, les indemnités journalières seraient réduites au minimum vital de l'aide sociale. A la télévision, le conseiller aux Etats démocrate-chrétien Bruno Frick, un Schwytzois, s'est écrié qu'il fallait, au nom de Dieu, faire baisser les indemnités journalières au niveau du minimum vital, que c'était encore parfaitement suffisant pour se débrouiller.

Des cadeaux fiscaux par millions pour les hauts revenus



Les parlementaires qui entendent rogner les subventions versées à l'assurance-chômage et à l'assurance-maladie octroient des cadeaux fiscaux aux hommes d'affaires fortunés et aux entreprises prospères.

■ Le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté de grand cœur que les hommes d'affaires puissent déduire de la TVA leurs somptueux frais commerciaux. 60 millions de francs manqueront ainsi

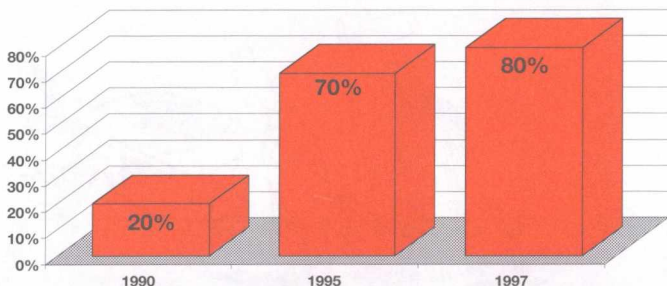
chaque année dans la caisse fédérale.

■ Lors de l'examen de la réforme de l'imposition des sociétés, le Conseil national a décidé de faire un petit cadeau de 420 millions de francs par an aux entreprises.

A la tribune, le conseiller national socialiste Rudolf Strahm n'a pas mâché ses mots: «Les avocats et les indépendants pourront à l'avenir déduire de la TVA – 200 fois par an dans le meilleur des cas – leurs repas de

midi en les déclarant tout simplement sous la forme de frais commerciaux. Le manque à gagner s'accroît encore à cause de l'exemption dont bénéficient les motos de grosse cylindrée, les bateaux à voile et à moteur, les avions de tourisme, etc. Tout cela suffit à rendre cette loi scandaleuse. Le peuple est révolté au spectacle de tous les spécialistes de la fraude fiscale légale et de tous les millionnaires qui ne paient pas un sou d'impôt.»

La peur du chômage se propage



Pour 80% de la population, le chômage représente aujourd'hui un problème essentiel.

En Suisse, le chômage n'est plus l'exception. Nombreuses sont les personnes qui redoutent de se retrouver elles-mêmes un jour à la rue. Les derniers sondages le montrent clairement: 60% des personnes exerçant une activité lucrative pensent qu'elles pourraient un jour être au chômage.

■ La peur du chômage est encore plus forte parmi les moins de 40 ans (64%) et les employé(e)s du secteur privé (74%).

Le sondage sur les préoccupations de la population, que le Crédit Suisse fait réaliser chaque année, témoigne aussi de cette peur croissante du chômage:

■ En 1990, seuls 20% des personnes interrogées jugeaient que le chômage était un problème politique important.

■ En 1997, le chômage est devenu le problème politique majeur aux yeux de 80% des personnes interrogées. Nous avons toutes et

tous besoin d'une assurance-chômage qui nous permettrait de survivre le jour où nous ne toucherions plus de salaire. Cette assurance-chômage n'a rien d'une aumône pour indigents. Toutes et tous les assuré(e)s paient obligatoirement des cotisations mensuelles. Ils ont donc le droit de bénéficier des prestations quand ils sont au chômage.

Les gains en bourse ne sont toujours pas imposés



Avec la Grèce, la Suisse est le dernier pays d'Europe où les spéculateurs ne paient pas d'impôts sur les juteux profits empochés à la bourse.

■ Depuis 1990, les bénéfices comptables réalisés dans les bourses suisses dépassent 500 milliards de francs (en chiffres: 500'000'000'000).

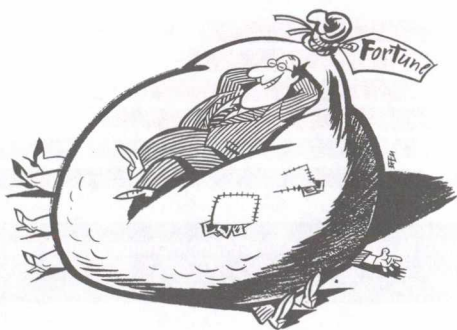
■ Selon les calculs de l'hebdomadaire économique Cash, Christophe Blocher, président de fait du plus petit parti gouvernemental, a vu sa fortune augmenter de 475 millions de francs

depuis le début de l'année, ce qui ne l'empêche pas de ne déclarer qu'un «modeste» revenu d'un million de francs par an! Pendant ce temps, des milliers d'électrices et d'électeurs qu'il prétend défendre ont perdu leur emploi et la majorité de son électorat a vu son pouvoir d'achat diminuer.

■ Si la Suisse imposait ces gains comme le fait l'Angleterre, la caisse fédérale aurait, ces dernières années, encaissé des recettes fiscales supplémentaires représentant quelques dizaines de milliards de

francs— et c'est une estimation prudente. A titre de comparaison: la dette actuelle de la Confédération est de 85 milliards de francs environ. L'introduction d'un impôt sur les gains en capital ne détruira pas la place financière suisse. Le refrain habituel des banquiers, qui prétendent que les opérations financières se déplaceront à l'étranger, n'est pas un argument sérieux. Les gains en capital sont considérés comme des revenus et imposés comme tels sur presque toutes les places financières du monde.

Les riches toujours plus riches



La Suisse est le pays le plus riche de la planète, mais la richesse y est répartie de manière fort inégale. Les 10% les plus riches possèdent 60% de la fortune du pays. Les 80% de «Suisse moyens» n'en possèdent que 15%. La formule «les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent» s'applique parfaitement à la Suisse. Comme le montre l'évolution récente:

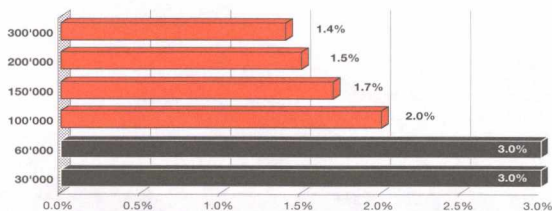
■ De 1982 à 1992, la part des 10% les plus pauvres de la population au produit national a encore diminué.

■ Durant la même période, les 10% les plus riches ont augmenté leur part du gâteau de presque 10%.

■ De 1981 à 1991, le nombre des gros salaires, c'est-à-dire les revenus nets imposables de plus de 500'000 francs, a pratiquement triplé (+262%). «Le Conseil fédéral est d'avis que la Suisse se caractérise par une inégalité relativement importante des revenus. C'est aussi le cas si on la compare avec les autres pays. La concentration des revenus aux mains des 10% et sur-

tout des 5% les plus riches y est frappante, elle vaut à la Suisse d'occuper le premier rang sous ce rapport.» (Réponse du Conseil fédéral du 9 juin 1997 au conseiller national socialiste Remo Gysin).

Cotisations: pas de privilèges pour les plus hautes revenus !



Solidarité à l'envers: la cotisation à l'assurance-chômage diminue alors que le revenu augmente!

Faire des économies à courte vue sur le dos des chômeuses et chômeurs est inutile et stupide. La politique économique devrait avoir pour objectif premier de ne pas compromettre la relance. Seule la croissance économique peut faire baisser le taux de chômage, qui était en moyenne nationale de 5,1% en juin dernier. Trois mesures suffiraient pour supporter un taux de chômage de 4,6% sans creuser les déficits:

■ Les employé(e)s et les employeurs versent aujourd'hui ensemble 3% du salaire à l'assu-

rance-chômage. Ce système doit être conservé.

■ La Confédération doit continuer de verser 300 millions de francs pour financer les dépenses de l'assurance-chômage. C'est justement cette subvention que veut supprimer l'arrêté fédéral soumis à votation le 28 septembre.

■ Actuellement, les hauts revenus ne paient 3% à l'assurance-chômage que s'ils ne dépassent pas 100'000 francs. Au-delà, la cotisation se réduit à 1%. Ces privilèges réservés aux gros salaires doivent être abolis. Il faut que

demain, les revenus supérieurs à 100'000 francs paient aussi 3% à l'assurance-chômage. Quand l'économie tourne au ralenti, l'assurance-chômage est mise à forte contribution. Mais les déficits qu'elle enregistre ne sont pas une raison pour sabrer dans les indemnités, au moment où des centaines de milliers de personnes en ont besoin pour vivre. Dès que le nombre de chômeuses et chômeurs redescendra au-dessous de 165'000, l'assurance-chômage pourra commencer à rembourser ses dettes.

Quand les indemnités de chômage diminuent, les salaires diminuent aussi



Si les prestations de chômage sont revues à la baisse ou que – pire encore – les chômeuses et les chômeurs doivent se débrouiller avec le minimum vital, le reste de la population en subit le contre-coup sous forme de réduction de salaires.

■ L'assurance-chômage indique quel est le salaire jugé convenable pour une personne au chômage. Selon la loi en vigueur, une chômeuse ou un chômeur doit accepter un nouvel emploi si le salaire proposé représente 70 ou 80% du salaire précédant.

■ Les politiciens de l'acabit de Brändli cherchent à réduire toujours plus le salaire convenable, en le ramenant à 50% du salaire antérieur, voire carrément au minimum vital.

■ Cette aggravation des conditions imposées aux chômeuses et aux chômeurs se traduit par des pressions à la baisse sur les salaires de toutes celles et de tous ceux qui ont encore du travail.

Le secrétaire central de la FTMH, André Daguët, déclarait lors d'un débat à la télévision: «Les mesures prônées

par les politiciens de droite pour réduire les chômeurs au minimum vital auraient des répercussions directes sur les salaires. Le niveau des salaires baisserait lui aussi. Au bout du compte, nous travaillerions tous pour des salaires nettement plus bas qu'aujourd'hui.»

Transférer 700 millions à la charge des communes?



La diminution des prestations de chômage ne permet pas d'économiser un seul centime. On assiste tout simplement au transfert des coûts sur les communes. C'est ce que démontre la motion du conseiller aux Etats Christoffel Brändli, un démocrate-du centre des Grisons:

■ Si la durée du droit aux indemnités journalières est ramenée de 24 à 18 mois, les chômeuses et les chômeurs de longue durée perdront leur droit aux

indemnités six mois plus tôt.

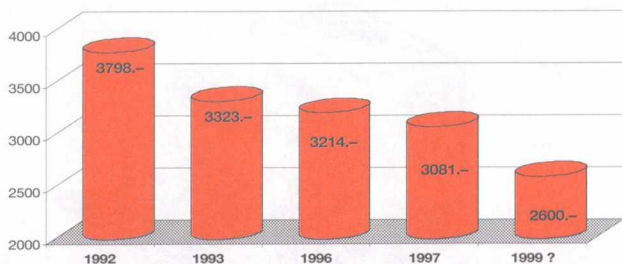
■ 25'000 personnes seront ainsi exclues de l'assurance-chômage et devront vivre aux frais de l'aide sociale de leur commune de domicile.

■ La diminution de la durée du droit aux indemnités grèvera ainsi de plus de 700 millions de francs par an le budget des communes suisses.

La diminution des prestations de l'assurance-chômage augmente automatiquement les dépenses sociales des communes. En Suisse,

ce sont en effet les communes qui doivent financer l'aide sociale (minimum vital) en puisant dans leurs recettes fiscales. La motion du démocrate du centre Christoffel Brändli coûterait aux communes bien davantage que 700 millions de francs par an. Lui et ses acolytes demandent en effet aussi la réduction des indemnités journalières, et cette mesure aurait également des conséquences pour les communes.

Serrer la vis aux plus faibles?



Pour un revenu de Fr. 5'000.- par exemple, l'indemnité de chômage a diminué constamment.

La votation du 28 septembre concerne l'«arrêté fédéral urgent sur le financement de l'assurance-chômage». Selon ce texte, l'assurance-chômage devrait perdre 300 millions de francs de subventions par an. Conséquences pour les chômeuses et les chômeurs:

■ Les indemnités journalières seront de nouveau rognées, de 1 à 3%, selon que la personne sans emploi a ou non des charges de famille. Autrement dit: le salarié ou la salariée qui gagnait 5'000

francs devra se débrouiller avec 3'081 francs.

■ Le salaire convenable pour un nouveau travail est encore diminué et tombe à 68% du revenu antérieur. Ces grandes manœuvres sous le signe de l'austérité ne procurent pas un centime de plus à l'assurance-chômage, au contraire: la charge augmente de 230 millions de francs par an pour l'assurance-chômage. Les seules économies sont réalisées par la Confédération sur le dos des chô-

meuses et des chômeurs.

Les indemnités journalières versées aux personnes qui sont au chômage ont déjà été réduites de 12% en 1993. Les sans-emploi doivent en plus payer désormais eux-mêmes leurs primes d'assurance-accidents. Depuis le 1er juillet 1997, les primes de l'assurance-invalidité (2ème pilier) sont déduites de leur revenu. En l'espace de 4 ans, les chômeuses et les chômeurs ont vu leur revenu fondre de 20%.

Les abus patronaux sont combattus trop mollement



Dans la nouvelle loi, le contrôle des chômeuses et des chômeurs a été sensiblement renforcé. Or les employeurs ne sont pas aussi étroitement surveillés – malgré des infractions qui se chiffrent en millions de francs. L'OFIAMT dispose en tout et pour tout de 11 contrôleurs pour dépister les patrons coupables d'irrégularités. Ces contrôles aboutissent tout de même à de jolis coups de filet:

■ En 1996, l'OFIAMT a mené 61 enquêtes contre des employeurs qui

avaient touché des indemnités de la caisse de chômage pour avoir réduit l'horaire de travail de leur personnel, mais l'avaient néanmoins fait travailler à cent pour cent. La fraude se monte à 4'234'000 francs – mais aucune dénonciation pénale n'a été déposée.

■ Depuis 1993, l'OFIAMT a relevé 213 cas d'abus commis par des employeurs. Seuls 2 patrons ont été condamnés. Dans la plupart des cas, l'affaire s'est terminée par une transaction avec la bénédiction de l'OFIAMT.

■ Pour un employeur indélicat, la loi prévoit une amende ridicule: 20'000 francs au maximum – même si la fraude porte sur des millions.

Les travailleuses et les travailleurs peuvent aussi commettre des abus. Mais la nouvelle loi prévoit un contrôle strict. Depuis le début de l'année, les chômeuses et les chômeurs ne peuvent plus se contenter d'aller timbrer. Ils doivent suivre des cours ou participer à des programmes d'occupation. A défaut, ils sont privés du droit aux prestations.

Créer des emplois au lieu de punir les chômeuses et les chômeurs



Le chômage n'est pas provoqué par les chômeuses et les chômeurs. Economiser sur leur dos, ce n'est pas lutter contre le chômage. Sabrer les prestations de chômage ne crée pas le moindre emploi. Mais comment créer des emplois?

■ En partageant mieux le travail disponible.

■ Il est possible de créer 80'000 emplois en réduisant de 2 heures l'horaire hebdomadaire de travail.

■ Quelque 150 millions d'heures supplémentaires sont effectuées chaque année en Suisse, ce qui corres-

pond à 85'000 emplois à plein temps.

Dans les années 80, 500'000 emplois ont été créés en Suisse. Par quel moyen? La durée du travail a été réduite et le travail à temps partiel a fortement augmenté. De 1980 à 1990, la durée moyenne de l'horaire hebdomadaire a diminué de 2 heures et une semaine de vacances supplémentaire a été introduite. La crise des années 90 a cassé ce mouvement. La lutte contre le chômage est aujourd'hui suspendue à deux préalables: l'activité économique doit

redémarrer, la durée du travail doit de nouveau être réduite.

Ne pas compromettre la relance par des économies absurdes



Depuis 1990, la Suisse traverse une crise. Sept ans pendant lesquels les responsables de la politique économique n'ont rien fait contre le chômage. Les responsables de la politique monétaire en particulier se sont fourvoyés et nous ont fait perdre plus de 100'000 emplois. Il aura fallu les pressions des syndicats et du Parti socialiste pour provoquer enfin, l'hiver dernier, un timide revirement.

■ La politique monétaire de la

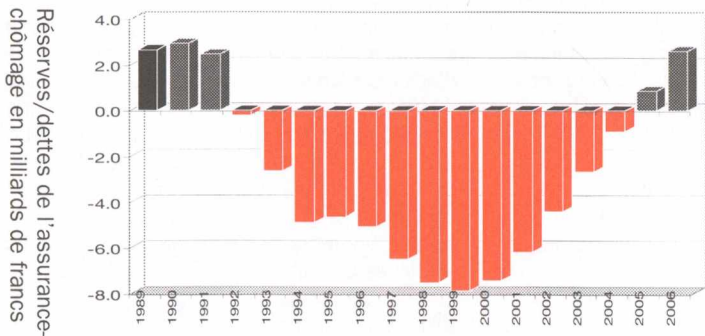
Banque nationale a été un peu assouplie.

■ Le programme d'investissements de la Confédération devrait préserver quelque 22'000 emplois. Ces deux mesures ne sont pas suffisantes pour relancer durablement la croissance. L'important aujourd'hui est de ne pas compromettre le début de confiance dans la reprise par des économies à courte vue.

Ce n'est pas la faute des chômeuses et des chômeurs s'il y a du

chômage. Ils font au contraire les frais d'une politique économique erronée. Ils ne sont pas davantage responsables des problèmes de financement de l'assurance-chômage. En période de crise, toutes les assurances sociales font des déficits. Le nombre des bénéficiaires de prestations augmente, celui des cotisants diminue. Pour combler le trou des assurances sociales, il faut commencer par combattre la crise économique.

Selon le patron de l'OFIAMT, l'assurance-chômage ne se porte pas si mal.



En maintenant les prestations à leur niveau actuel et sans rien changer à son financement, l'équilibre financier de l'assurance-chômage est garanti. Le patron de l'OFIAMT, Jean-Luc Nordmann, s'en dit convaincu, si l'on en croit l'interview qu'il a donnée au Tages-Anzeiger le 11 juillet. «L'OFIAMT s'attend à ce que le nombre des chômeurs baisse d'ici cinq ans aux environs de 100'000». Cela signifie un taux officiel de chô-

mage ramené à 2,8%. Les conséquences sur les finances de l'assurance-chômage en sont réjouissantes. En 1997 et 1998 - taux de chômage élevé obligé - les déficits continuent de croître. En 1999, la dette globale de l'assurance-chômage devrait atteindre un plafond de 7,8 milliards de francs. Dès l'an 2000, les cotisations commencent de rembourser la dette et dès 2004-5, à savoir dans 7 ans, la dette a disparu. Point décisif: la dette peut être amortie

sans que les prestations doivent être réduites. Mais à la condition que le 3ème pour-cent du salaire, qui est déjà perçu aujourd'hui, le soit définitivement. C'est exactement ce que prévoit un projet d'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance-chômage après 1999», actuellement élaboré par les services du ministre radical de l'économie, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz.

4 avis compétents contre le démantèlement de l'assurance-chômage



Christiane Brunner, conseillère aux Etats

(GE) et co-présidente de l'USS:

«Il n'y a aucune raison valable pour ramener maintenant de 70 à 68% du gain assuré la définition du salaire convenable. Ce n'est pas logique par rapport à nos décisions antérieures et représente un facteur important de dumping salarial pour les travailleuses et pour les travailleurs.»



Jean-Claude Rennwald, conseiller national (JU):

«Cet arrêté est socialement scandaleux, économique fantaisiste et politiquement irresponsable. Socialement scandaleux, car sa mise en oeuvre exigerait des chômeurs une baisse de revenu qu'ils ne sont pas capables de supporter. Economi-

quement fantaisiste, parce que ce n'est pas en réduisant le pouvoir d'achat des travailleuses, et encore moins celui des chômeurs, que l'on fera repartir l'économie. Enfin irresponsable politiquement, parce qu'on semble ignorer que des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs commencent d'en avoir ras-le-bol de la politique d'austérité, de la déréglementation et du démantèlement social.



Werner Carrobbio, conseiller national (TI):

«Les problèmes financiers des collectivités publiques et de la Confédération sont une réalité que personne ne veut mettre en discussion. Prendre des mesures pour éviter que la situation s'aggrave, y compris avec de nouvelles coupures dans les dépenses, ne saurait être contesté. Mais la

situation demande de la prudence. Et surtout de ne pas prendre des mesures qui pourraient contribuer à aggraver la situation des couches de la population les plus faibles, les plus touchées par la crise.»



Ernst Leuenberger, conseiller national

(SO) et président du syndicat SEV:

«De nombreux responsables cantonaux et communaux des affaires sociales craignent très sérieusement que ces réductions ne soient finalement qu'un transfert de charges sur le dos des communes et des cantons, qui devront bien venir en aide aux gens dans le besoin. A défaut de pronostic précis, c'est au moins une donnée tirée de l'expérience.»

Campagne contre le démantèlement de l'assurance-chômage:

indications pratiques

Adresses sur le plan national

■ **PSS, Secrétariat central**, case postale, 3001 Berne
tél. 031 311 07 44
fax 031 311 54 14
<http://www/sp-ps.ch>

■ **USS, cp 64**, 3000 Berne 23
tél. 031 371 56 66
fax 031 371 08 37

■ **Comité référendaire national**: c/o Syndicat du livre et du papier, case postale, 3001 Berne
tél. 031 390 66 11
fax 031 390 66 91

■ **Centre romand de liaison pour le matériel**: c/o Syndicat du livre et du papier, case postale 2101, 1211 Genève 1
tél. 022 731 56 66
fax 022 738 19 84
Natel 079 351 44 54

Comités régionaux

■ **Berne**

Union syndicale cantonale / Kantonaler Gewerkschaftsbund, Secrétariat:
Hans-Rudolf Blatter, Monbijoustrasse 61,

3000 Berne 23
tél. 031/372 50 00
fax 031/372 50 02

■ **Fribourg**

Union syndicale cantonale / Kantonaler Gewerkschaftsbund, Secrétariat:
Pierre-André Charrière, rue des Alpes 11, 1700 Fribourg
tél. 026 322 74 45
fax 026 322 51 40

■ **Genève**

Union syndicale cantonale (USG), Secrétariat:
Claude Reymond, Terreaux du Temple 6, 1201 Genève
tél. 022 731 84 30
fax 022 738 19 84

■ **Jura**

Union syndicale cantonale (USJ), Secrétariat:
Jean-Pierre Teginat, rue des Moulins 19, 2800 Delémont
tél. 032 422 67 49
fax 032 422 67 47

■ **Neuchâtel**

Union syndicale cantonale (USCN), Président:
Eric Thévenaz, p.adr. Secrétariat FTMH, Ecluse 38, 2004 Neuchâtel

tél. 032 725 02 02
fax 032 721 23 09

■ **Ticino**

Camera del Lavoro (Unione Sindacale della Svizzera Italiana) Segretario: Renzo Tagliaferri, Via L. Canoncia 3, 6900 Lugano
tél. 091 923 48 88
fax 091 923 80 48

■ **Valais**

Union syndicale cantonale (USV), Secrétariat: case postale 2122, 1950 Sion 2 Nord
tél. 027 323 51 44
fax 027 323 26 60

■ **Vaud**

Union syndicale cantonale, Secrétariat: Avenue Ruchonnet 45, 1003 Lausanne
tél. 021 323 94 33
fax 021 312 20 84

Matériel en vue de la campagne

Une liste de matériel se trouve en avant-dernière page de cette brochure, sous la forme d'une carte de commande. Merci d'en faire usage!

Fusions,
délocalisations,
licenciements.
Peut-on
imaginer
une autre voie? ...



**BANQUE
ALTERNATIVE**

...La banque
alternative BAS
investit dans
l'économie locale
selon des
critères éthiques
et sociaux.

Investir au lieu de spéculer.

sp

Je souhaite participer à la BAS et à sa politique d'affaires orientée vers le futur.

- Veuillez me faire parvenir: Demande d'ouverture de compte
 Formulaire de souscription d'action
 Documents d'information

Nom _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

A retourner à Association romande pour la promotion de la BAS, case postale 138,
1000 Lausanne 17, tél. 021/311 72 93; ou: Banque alternative BAS, case postale,
4601 Olten, tél. 062/212 00 85

«Jeunesse sans drogue»: encore plus de victimes? NON!



Depuis 1975, la Suisse mène une politique de la drogue essentiellement répressive. La prohibition, l'action policière et un arsenal pénal constamment renforcé cherchent à réduire la consommation des drogues illégales, qui n'était pas punissable avant 1975, et à en empêcher le trafic. Cette politique a manifestement échoué. Malgré des dépenses au service de la répression évaluées à près de 500 millions de francs annuellement, le marché noir ne s'est jamais si bien porté... Cet échec patent ne retient pas les initiateurs de «Jeunesse sans

drogue», qui plaident pour une répression accrue et qui veulent, par exemple, inscrire dans la Constitution l'interdiction de tout usage du cannabis. Quant aux traitements de substitution à la méthadone, la remise de matériel d'injection stérile ou encore d'autres mesures d'aide à la survie, ils devraient être abandonnés. La mise en oeuvre de ce programme aboutirait à un désastre: la délinquance et le nombre des décès augmenteraient, la santé des personnes dépendantes se dégraderait. Et cette initiative provient comme par hasard des cercles les

plus réactionnaires, qui s'engagent depuis des années pour une Suisse propre en ordre. Pour qui souhaite une amélioration des dispositifs d'aide à la survie et une distribution sous contrôle des drogues, plutôt que leur totale prohibition; pour qui veut mettre les responsables du grand trafic et du crime organisé derrière les barreaux, plutôt que les simples consommateurs, le choix est aisé. Nous dirons clairement NON, le 28 septembre, à cette vision totalitaire d'une Suisse sans drogue.

4 positions résolument opposées à «Jeunesse sans drogue»



Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, devant le Conseil des Etats, le 17 septembre 1996:

«L'appel de cette initiative à une répression systématique, en exigeant une application absolue de l'interdit de la drogue, (...) contribuerait également à aggraver les conditions

de vie des usagers de drogues, en les mettant toujours plus dans l'illégalité. (...) Dans ce cas, nous perdriions le contact avec les personnes toxicodépendantes, ce qui deviendrait un facteur d'insécurité plus grand encore pour la population confrontée à l'usage de la drogue, comme on l'a vu dans le voisinage des scènes ouvertes.»



Nils de Dardel, avocat et conseiller national, le

18 juillet 1997:

«Le raisonnement de l'initiative «Jeunesse sans drogue» est absurde, mais souvent appliqué dans les sociétés modernes. Il consiste à culpabiliser les victimes d'un processus social, à les condamner, à les réprimer et, en ultime

Texte de l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue»

La constitution fédérale est complétée comme suit:
Art. 68bis (nouveau)

- 1 En matière de lutte contre la toxicomanie, la Confédération mène une politique stricte, visant directement à l'abstinence.
- 2 Elle prend, par voie législative, toutes mesures propres à restreindre la demande de stupéfiants et le nombre de consommateurs, à soigner la toxicodépendance, à réduire les dommages sociaux et économiques dus à la consommation de stupéfiants et à combattre effectivement tout trafic illicite.
- 3 Pour protéger la jeunesse de la toxicomanie, la Confédération s'oppose à toute consommation de stupéfiants et mène une politique de prévention active qui renforce la personnalité de l'individu.
- 4 La Confédération encourage et soutient l'application de mesures propres à assurer le sevrage physique, la désintoxication durable et la réinsertion sociale des toxicomanes.
- 5 La distribution de stupéfiants est interdite. Sont réservées les applications strictement médicales, à l'exclusion de l'utilisation d'héroïne, d'opium à fumer, de cocaïne, de cannabis, d'hallucinogènes et de substances analogues.

analyse, à les écraser. D'un mot, cela s'appelle: totalitarisme.»



**Francine
Jeanprêtre,
conseillère
nationale**

**(VD) et vice-présidente
du PSS, devant le
Conseil national, le 21
mars 1996:**

«L'acceptation de l'initiative constituerait un désastre pour les personnes dépendantes incapables de tolérer un sevrage total et maintenues actuellement dans un état de santé acceptable par substitution médicale de méthadone ou autre. Elle réduirait à néant la politique et les progrès constatés dans le traitement des cas graves de dépendance à l'héroïne ou à d'autres stupéfiants, réalisés ces années dernières sous l'égide de la Confédération par des institutions publiques. Et elle barre-

rait la route aux propositions responsables et novatrices du corps médical.»



**Franco
Cavalli,
médecin,
conseiller**

**national (TI), devant le
Conseil national, le 21
mars 1996:**

«L'initiative est non seulement extrême, mais démagogique. Elle naît d'un esprit d'intolérance et de milieux qui rêvent encore et toujours d'une société policière. Ces gens-là ne veulent pas reconnaître qu'aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, nous avons la grande chance de commencer à vivre dans une société pluraliste. Une société dans laquelle plus aucune autorité ne peut nous dicter les valeurs éthiques auxquelles nous devons nous tenir. (...) C'est dans ce

milieu-là que naît une véritable phobie des opiacés, phobie qui a des conséquences terribles. Et seule cette phobie peut expliquer le fait qu'on vienne nous dire que les essais thérapeutiques du Conseil fédéral ont échoué, ou alors c'est qu'on veut vraiment tronquer la réalité.»

5 réponses aux arguments de «Jeunesse sans drogue»

1. La drogue est un fléau, ses consommateurs des esclaves. Il n'y a pas de compromis possible.

En apparence une bonne résolution, mais en réalité une dangereuse illusion. Les initiateurs veulent nous faire croire que la société peut être «désinfectée» des drogues qui l'empoisonnent. Or, pour les drogues comme pour le tabac ou l'alcool, le seul vrai problème à résoudre est le suivant: comment réduire à un minimum acceptable les risques que ces produits font courir à la santé publique?

2. Pour sortir de la drogue, l'abstinence est la seule solution.

L'abstinence ne s'impose pas par décret! Promouvoir exclusivement

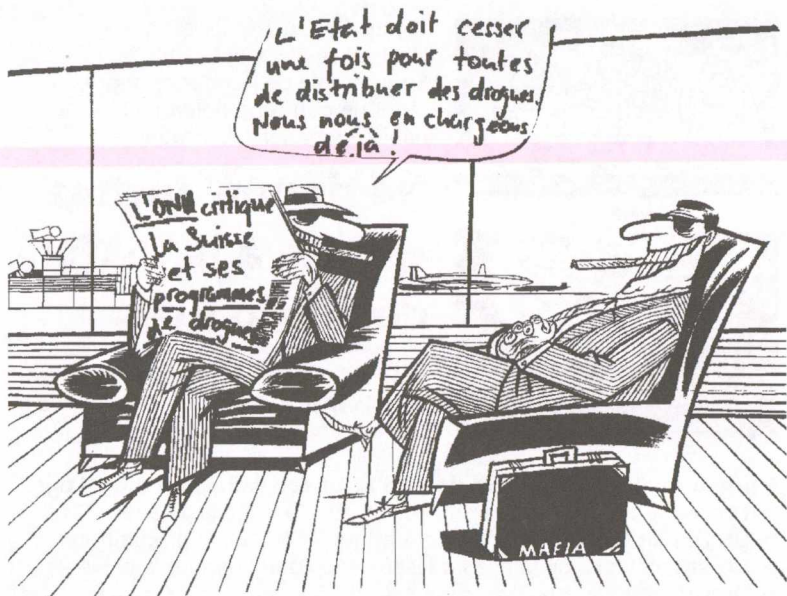
l'abstinence, c'est condamner les dispositifs de

soins à l'échec, car les expériences cliniques montrent qu'il est vain d'imposer une visée thérapeutique à priori. Mais exclure toute autre voie que l'abstinence, c'est plus gravement tenir à l'écart du réseau sanitaire et social les personnes qui ne peuvent envisager l'abstinence immédiate. Cette marginalisation est dangereuse pour leur santé et rend plus difficile une tentative ultérieure de sortir de leur situation de dépendance.

3. Quand l'Etat distribue de l'héroïne, il se comporte en dealer et perd toute crédibilité.

Les drogues existent et leur écoulement ne peut être empêché: c'est un fait incontournable. En prescrivant des drogues sous contrôle médical, l'Etat coupe la relation

entre l'acheteur et le marché noir. En accompagnant cette prescription par d'autres mesures de prévention et d'assistance, il prévient la dégradation de la santé des personnes concernées et favorise leur intégration sociale. En plus, il réduit massivement la délinquance associée à la prolifération du marché noir. Assimiler la prescription de drogues à un comportement de dealer est donc une injure au bon sens, qui dissimule mal l'absence d'arguments. Plus largement, l'exigence de maintenir une prohibition stricte des drogues favorise les intérêts des dealers et du crime organisé. Face à un efficace monopole d'Etat et à une dépénalisation de la consommation, le marché noir ne pourrait survivre.



4. Les toxicos sont dangereux pour eux-mêmes et pour autrui, s'ils ne veulent pas se faire soigner, la répression est inévitable.

C'est la solution du «yaka», qui n'a jusqu'ici rien apporté. La répression a non seulement démontré sa parfaite inefficacité pour contenir l'offre des drogues au marché noir, mais elle a surtout contribué à ce que les filières internationales du trafic et les réseaux de crime organisé prolifèrent comme jamais

dans l'histoire moderne. La répression doit se limiter au grand trafic et agir essentiellement sur ses flux financiers.

5. «Jeunesse sans drogue» est une initiative qui défend de vraies valeurs et veut aider les jeunes et leurs familles.

La sincérité des personnes qui soutiennent «Jeunesse sans drogue» n'est pas en cause. Mais les méthodes proposées sont illusoire et ineffi-

caces. Les thérapies contraintes ne marchent pas: toutes les études de suivi le démontrent. Dire non à «Jeunesse sans drogue», c'est soutenir une politique pragmatique, souple et efficace dans la durée, favorisant une prévention intelligente et diminuant les souffrances des personnes concernées.



NE DONNE AUCUNE CHANCE A LA MAFIA DE LA DROGUE!



LEGALISATION

AVEC UN MONOPOLE ETATIQUE DES STUPEFIANTS

DroLeg Suisse / Association pour la
légalisation des stupéfiants
Responsable de l'initiative populaire
fédérale pour une politique raison-
nable en matière de drogue

Ne donne aucune chance à la mafia de la drogue!

DroLeg lutte seule contre la mafia. Un
combat inégal. Nous avons besoin de
ton aide.

5 bonnes raisons pour ton don ou pour ton adhésion à DroLeg:

- ◆ DroLeg se bat contre la mafia et non contre les toxicomanes
- ◆ DroLeg dit OUI à un monopole étatique et NON à la prohibition
- ◆ DroLeg dit OUI à un impôt sur les stupéfiants utilisé pour la prévention
- ◆ DroLeg dit NON à la répression coûtant 500 millions de francs
- ◆ DroLeg s'engage pour une politique humaine en matière de stupéfiants

Je participe et m'inscris comme (cochez ce qui vous convient):

- Membre actif (droit de vote, abonnement au journal DroLeg, etc)
 - Membre donateur (abonnement au journal DroLeg)
 - Je ne veux pas devenir membre mais vous envoie un don (s.v.p. un bulletin de versement)
 - Veuillez tout, d'abord m'envoyer du matériel d'information
- Compte direct pour les dons: DroLeg Suisse - 8026 Zurich -
CCP 80-3555-2

Nom/Prénom: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

Tél.: _____

Signature: _____

Découper ce talon et l'envoyer à

DroLeg Suisse - case postale - 8026 Zurich

Campagne «Jeunesse sans drogue»: indications pratiques

Renseignements généraux et liste d'orateurs

Secrétariat central PSS,
tél. 031 311 07 44
fax 031 311 54 14

Coordination romande

Communauté de travail
«Politique de la drogue»,
c/o GREAT, Gérald Pro-
gin, case postale 20,
1401 Yverdon-les-Bains
tél. 024 426 34 34
fax 024 426 34 35

Comités régionaux

■ Genève:

Comité genevois pour
une politique crédible
de la drogue, p.adr.
PSG, Secrétariat canto-
nal, Bvd James-Fazy 18,
1201 Genève
tél. 022 731 37 10
fax 022 738 01 44

■ Jura bernois:

Centre Contact, Gran-
d'Rue 36, 2710
Tavannes
tél. 032 481 15 16

■ Jura:

Comité cantonal juras-
sien, p.adr. Pierre-Alain
Gentil, Maire et
conseiller aux Etats,
Hôtel-de-Ville,
2800 Delémont

tél. 032 421 92 19
fax 032 421 91 19

■ Neuchâtel:

Comité neuchâtelois
pour une politique cré-
dible de la drogue,
p.adr. Drop-In,
Fausses-Brayes 5,
2000 Neuchâtel
tél. 032 724 60 10
fax 032 729 98 58

■ Valais:

Comité d'action du
Valais romand, p.adr.
Parti socialiste valai-
san, Secrétariat, case
postale, 1950 Sion 2
tél./fax 027 322 21 51

■ Vaud:

Comité vaudois pour
une politique crédible
de la drogue, p.adr.
GREAT, rue des
Pêcheurs 8, cp 20,
1401 Yverdon-les-Bains
tél. 024 426 34 34
fax 024 426 34 35

Matériel en vue de la campagne

Une liste de matériel se
trouve en dernière page
de cette brochure, sous
la forme d'une carte de
commande.

Politique de la drogue: une bibliographie

Sauf indication contrai-
re, commande au
tél. 031 311 07 44
fax 031 311 54 14

■ Thèses du PSS pour
une politique différente
en matière de drogues
(Congrès de Genève 92)

■ Pour une politique
des drogues cohérente
– Concepts et mesures
PSS/PRD/PDC (94)

■ Scénarios pour une
politique de la drogue –
Sous-commission «dro-
gue» de la Commission
fédérale des stupé-
fiants; «Commission
Schild» (1996)

■ Résolution de Franc-
fort

■ Prise de position et
argumentaire du «Co-
mité national pour une
politique crédible de la
drogue (97)

■ Documentation sur le
VPM (1997) résumé en
français, 10 pages, gra-
tuit; version complète
en allemand,
env. 100 pages,
Fr. 10.-

Agenda

■ Samedi 23 août à

Berne: réunion du Comité central du PSS. A l'ordre du jour: recommandation de vote pour les objets du scrutin fédéral du 28 septembre (initiative populaire «Jeunesse sans drogue» et référendum contre l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance-chômage); position du PSS sur l'initiative populaire «pour la protection génétique». Des oratrices-teurs représentant les diverses positions en présence s'exprimeront sur chacun des objets.

■ **Lundi 25 août à Lausanne,** Casino de Montbenon: journée d'étude «La politique des drogues: enjeux démocratiques». Réalité des toxicomanies, les quatre piliers de la politique de la Confédération, expériences de prévention, projets d'aide à la survie.

Prix: Fr. 100.-, y compris repas de

midi. Inscription: c/o GREAT, case postale 20, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024 426 34 34, fax 024 426 34 35

■ Lundi 25 août à

20h30, Lausanne, Casino de Montbenon: débat public «Pour ou contre Jeunesse sans drogue», avec Philippe Biéler, Ruth Dreifuss, Claude Frey, Jacqueline Maurer. Modération: Michel Zendali. Entrée libre.

■ **Dimanche 28 septembre:** votations fédérales! Initiative populaire «Jeunesse sans drogue» et référendum contre l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance-chômage

■ **Dimanche 23 novembre:** votations fédérales! Les thèmes n'ont pas encore été déterminés. Eventuellement: initiative populaire «S.O.S. – pour une Suisse sans police foudroyante» et/ou référendum contre la loi sur la sûreté intérieure (aboutissement encore à

confirmer par la Chancellerie fédérale).

■ Dates probables de votation fédérale en 1998: 15 mars, 7 juin, 27 septembre, 29 novembre

Dossier relatif au Congrès extraordinaire

Pour un prix modique (Fr. 10.- + port), un riche dossier avec les documents sur les points de l'ordre du jour, les interventions importantes, le procès-verbal et une revue de presse. A commander au secrétariat central, tél. 031 311 07 44, fax 031 / 311 54 14,

Impressum

scénarios socialistes no 3, août 1997

Editeur: Parti socialiste suisse

Responsable: Jean-François Steiert

Collaboration: Jean-Ph. Jeannerat

Illustrations: Ernst Feurer-Mettler, Bâle

Layout: Scriptum Altdorf
Impression: S&Z Print, Brigue-Glis

A détacher, ou à copier, et à renvoyer s.v.p.!

- Je commande ex. de la présente brochure scénarios socialistes 3/97 (prix: Fr. 3.-, dès 10 ex. Fr. 1.-, dès 100 ex. Fr. 0.50 + frais de port)
- Je souhaite m'engager dans un comité régional contre le démantèlement de l'assurance-chômage / contre l'initiative «Jeunesse sans drogue» (souligner ce qui convient). Contactez-moi!
- Je veux distribuer en septembre dans mon quartier ou à mon lieu de travail le journal de votation du PS suisse. Envoyez-moi ex. (Fr. 7.-/100 + frais de port)
- Je souhaite contribuer financièrement à la campagne contre le démantèlement de l'assurance-chômage / contre l'initiative «Jeunesse sans drogue» (souligner ce qui convient). Envoyez-moi un bulletin de versement.
- Je commande ex. de l'affichette A3 contre le démantèlement de l'assurance-chômage / contre l'initiative «Jeunesse sans drogue» (souligner ce qui convient). Gratuit jusqu'à 99 ex., dès 100 10 cts/pièce (+ frais de port).
- Je commande ex. du tract A4 contre le démantèlement de l'assurance-chômage / contre l'initiative «Jeunesse sans drogue» (souligner ce qui convient). Gratuit jusqu'à 99 ex., dès 100 5 cts/pièce (+ frais de port).

Divers:

Nom/Prénom:

Rue:

NPA, Localité:

Tél.:

Veuillez
affranchir.
Merci!

**Parti
socialiste
suisse**
case postale
3001 Berne

180553/ 235
 Parlamentsdienste Dok.zentrale
 Daniel Schweizer
 Bundeshaus Ost
 3003 Bern

Changements d'adresse et retours: PS suisse, case postale, 3001 Berne



Initiative(s) en matière de politique de

la santé

Samedi 28 juin à Thoune, le Congrès du PSS a décidé à une nette majorité le lancement d'une initiative populaire fédérale en matière de politique de la santé, qui doit notamment:

- remplacer l'actuelle prime individuelle de l'assurance-maladie, particulièrement antisociale, par une augmentation de 4% de la TVA et, pour le solde, par une prime individuelle proportionnelle au revenu;

- définir des mesures efficaces pour la maîtrise des coûts de la santé.

Actuellement en phase finale d'élaboration, le texte de l'initiative devrait pouvoir être adopté par le Comité central dans le courant

de l'automne. Si tout va bien, le lancement devrait avoir lieu à la mi-novembre, ce qui permettrait une première action nationale de récolte de signatures lors du week-end des votations fédérales du 23 novembre.

D'ici-là, l'USS devrait être prête également à lancer sa propre initiative populaire fédérale, soutenue par le PS, en faveur d'une assurance d'indemnités journalières obligatoire en cas de maladie.



Référendum contre la loi sur la sûreté

intérieure: issue encore incertaine

Des propos imprudents ont laissé entendre que le référendum contre la loi fédérale sur la sûreté intérieure avait échoué. En fait, avec plus de 51'000

signatures déposées, la marge de sécurité se situe dans la norme des signatures non validées par le décompte final dans le cas d'un référendum. L'issue est donc ouverte. Il faudra attendre la fin de l'été pour connaître le résultat définitif, déterminé par la Chancellerie fédérale. Si le référendum aboutit, il pourrait être mis en votation le 23 novembre, en même temps que l'initiative populaire «S.O.S. – pour une Suisse sans police fouineuse». Si le référendum échouait..., le comité d'initiative se réunirait dans le courant de l'automne, pour décider de la stratégie à adopter.

Internet
l'adresse vraiment
indisponible
<http://www.sp-ps.ch>